

Compte rendu d'activité du comité de soutien aux familles roumaines de la friche Sarrasin.

Rappel des épisodes précédents

L'emplacement de l'ancienne usine « Sarrasin » (89-91 bd Jean Jaurès à Houilles) est depuis très longtemps laissé à l'abandon. Un projet de zone commerciale a été établi sans avoir eu, pour le moment, de concrétisation autre qu'une promesse de vente en 2006.

Dans les bâtiments situés en bordure du Boulevard Jean Jaurès, des familles roumaines se sont installées depuis presque un an. Des jeunes enfants, une femme enceinte, ces familles vivaient discrètement dans cet immeuble en ruine.

Une vidéo à regarder :

http://www.paroles-et-memoires.org/jan09/friche_en_hiver.htm

En décembre elles ont été assignées par les propriétaires devant le TGI de Versailles dans le but de les expulser.

Le 3 février, les familles ont reçu la décision d'expulsion sous huitaine. Un problème de droit (et la publicité faite autour de cette situation) a fait que les propriétaires ont été obligés de leur accorder un délai jusqu'au 12 avril à minuit.

Fin Janvier, un comité de soutien constitué de citoyens, membres ou non de différentes associations ou mouvements politiques ovilleois, s'est mis en place pour éviter qu'ils ne soient mis à la rue en plein hiver et pour que leurs conditions précaires de vie sur place soient humanisées (fourniture d'un point électrique, d'un point d'eau potable, passage de poubelles).

Il a choisi d'œuvrer contre l'expulsion sans offre de relogement et pour une intégration des familles.

Dans un premier temps le comité a eu des contacts avec l'équipe municipale, cela a permis de mener à bien la domiciliation des résidents au CCAS ainsi que la mise en place de la scolarisation. (cf communiqué de mi-février)

Depuis mi février qu'avons nous fait :

Après l'échec de mise en place de condition de logement plus décentes :

- Le point d'eau, ou la mise en place d'une citerne, conditionné par la mairie à l'accord du propriétaire n'a pas pu être mis en place faute de cette autorisation
- Le raccordement électrique de type manifestation sur l'espace public n'a pas pu se faire pour des conditions de sécurité.

Le comité de soutien a principalement travaillé dans 3 directions.

1/ La scolarisation des enfants :

Deux enfants étaient déjà scolarisés sur Bezons (ancienne résidence), 3 enfants sont actuellement scolarisés en primaire, accueillis dans la classe "non-

francophone" de l'école Destraves. Cela demande un gros effort des enseignants de cette école car même venant du même pays, habitant le même endroit, la situation de ces enfants n'est pas identique.

Pour les enfants plus âgés, des tests ont été pratiqués au CIO afin que l'Inspection Académique puisse les affecter à un niveau et les intégrer dans la structure "non-francophone" du collège Maupassant. La scolarisation des plus âgés prend plus de temps à la fois pour des raisons administratives qu'à cause de réticences plus importantes soit des familles, soit des jeunes eux-mêmes.

2/ L'accès au soin :

L'accès au soin des ressortissants roumains est particulièrement complexe. La Roumanie fait partie de l'Union Européenne, mais pour la France et encore pour quelques années les roumains n'ont pas les mêmes droits que les autres ressortissants de l'UE. Leur situation apparaît, à l'usage, assez confuse. Il semblerait que leur traitement ne soit pas forcément le même d'une CPAM à l'autre !

A priori ils doivent être du ressort de l'AME. Rappelons que l'AME n'est pas un dispositif de solidarité, mais que le législateur l'a instituée, dans sa sagesse, pour des objectifs sanitaires de l'ensemble de la population et sur des crédits d'État. Après plusieurs heures passées à la CPAM de Houilles, devant la complexité du dossier qui dépassait les moyens humains locaux, nous avons été mis en contact avec une employée spécialisée au niveau départemental. Les dossiers sont maintenant sur la bonne voie, mais celle-ci est encore longue : vérification pour chacun afin de voir s'il a déjà été immatriculé à la Sécurité Sociale et donc est du ressort (d'après notre compréhension actuelle) de la CMU et non de l'AME. Une fois cette recherche faite, il sera procédé à une recherche en Roumanie pour savoir s'il sont affiliés à une caisse de santé (cela prend plusieurs mois).

Les enfants mineurs et les cas d'urgence sont pris en charge immédiatement comme cela a déjà été fait pour la jeune femme qui a accouché la semaine dernière ou pour des enfants qui ont eu des problèmes de santé.

3/L'expulsion

Les résidents ont fait un recours auprès du Juge de l'EXécution (JEX). Nous attendons toujours une réponse à cette demande. Nous préparons la réunion de confrontation avec le JEX en établissant des dossiers de demandes d'Aide Juridictionnelle afin qu'ils puissent bénéficier du concours d'un avocat. Nous recensions les témoignages permettant l'argumentation du report de cette expulsion et nous allons relancer le JEX afin d'avoir une réponse et, nous l'espérons, une réunion de confrontation.

Conclusion

Samedi dernier une petite fête a permis de se retrouver au squatt et de resserrer les liens. Tout cela progresse, mais comment ne pas être très inquiet sur les possibilités de logement ou d'hébergement quand on voit les listes de demande de logements et le nombre d'expulsions qui risquent d'avoir lieu à l'issue de la « trêve hivernale ».